



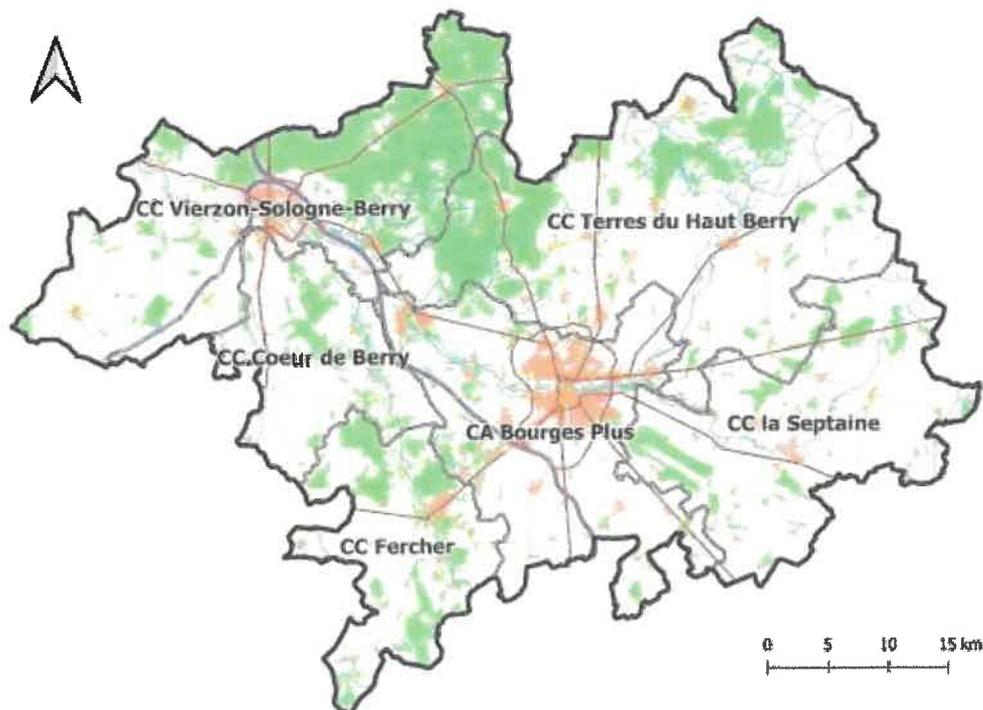
Communiqué

Le PETR Centre-Cher organise une réunion publique consacrée à l'aménagement de notre territoire, dans les bassins de vie berruyer et vierzonnais (98 communes de Bourges Plus, Cœur de Berry, Fercher, La Septaine, Terres du Haut Berry et Vierzon-Sologne-Berry)

Réunion Publique Cœur de Berry Mardi 7 février, 18h Salle des fêtes de Brinay

Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration, la population est invitée à partager les enjeux mis en exergue par le diagnostic, discuter des premières orientations retenues et alimenter le projet !

Document stratégique pour l'avenir du territoire, dans un contexte marqué par les effets des crises sanitaire et climatique ou encore le contexte géostratégique global, le SCoT traite de l'ensemble des enjeux d'aménagement et facilite la cohérence entre différentes thématiques (équilibres territoriaux, sobriété foncière, lutte contre le changement climatique, développement économique et résidentiel, maillage de services, mobilités, préservation de la biodiversité, gestion durable des ressources...).



Le SCoT est un outil de planification pour réfléchir le devenir d'un territoire à horizon 20 ans dans le respect des principes du développement durable. Il est un maillon essentiel de la politique de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation impulsée par la loi Climat & Résilience et tient à ce titre un rôle central en matière de transition écologique.

A l'inverse du Plan Local d'Urbanisme, le SCoT ne réglemente pas directement les autorisations d'urbanisme. Ses prescriptions doivent toutefois être respectées par les documents d'urbanisme et ont donc des effets sur les règles d'occupation du sol qui y sont fixées localement.

Piloté par les élus du PETR Centre-Cher, l'élaboration d'un SCoT s'organise autour de commissions de travail, en lien avec les partenaires institutionnels et des représentants de la société civile. Initiée fin 2019, l'élaboration du SCoT s'appuie sur un diagnostic dont les enjeux ont été réinterrogés en 2021 suite aux élections municipales. L'année 2022 a permis de bâtir les bases du projet d'aménagement qui sera ensuite traduit en objectifs pour composer un cadre partagé pour l'aménagement de notre territoire.

Créé en 2019, le Pôle d'Equilibre territorial et Rural (PETR) Centre-Cher œuvre aux coopérations entre les bassins berruyers, vierzonnais et les espaces ruraux (6 EPCI, 98 communes, 195 000 habitants). Au service du dialogue territorial, son fonctionnement s'appuie sur des représentants élus et des compétences plurielles dans les domaines de la planification, du développement territorial et de la contractualisation.